

CHECKLIST FIBRE



Les actions à mettre en place dès 2024



Réaliser un inventaire complet de vos abonnements de téléphonie fixe (analogue et Numéris) et internet (xDSL)



Vérifier les services utilisés sur chacune de vos lignes de télécommunication (alarme, ascenseur, sécurité, ligne support ADSL pour accès internet, TPE, standard téléphonique, FAX...)



Vérifier l'éligibilité à la fibre des sites concernés, soit par mail : contact@maye@mayenne-fibre.fr ou contact.lthd@lavaltreshautdebit.fr, soit par le formulaire interactif du site : <https://www.lavaltreshautdebit.fr/>



Valider avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne, la solution autorisée en remplacement du téléphone urbain pour vos établissements recevant du public



Anticiper les évolutions technologiques nécessaires et les nouveaux coûts d'abonnement dans vos budgets (module GSM pour les alarmes et les ascenseurs, évolution de votre autocommutateur (VOIX sur IP, Mode Saas, Trunk SIP), portabilité de vos numéros, changement de TPE...)



Anticiper les délais !

Exemple : les sous-traitants peuvent rencontrer des problèmes d'adductions*, qui sont susceptibles de générer des travaux supplémentaires pouvant aller jusqu'à une mise en oeuvre de plus de 6 mois.

Adduction = passage permettant d'acheminer le câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans le bâtiment

Replay webinaire
fibre Laval THD



Le saviez-vous ?

L'arrêt commercial du cuivre interviendra en janvier 2025, avec un arrêt technique en janvier 2026